

Construction d'un nouveau hall d'expositions et de congrès à Bordeaux-lac

Pose de la 1^{ère} pierre

Le 6 avril 2018 – 16 h 30

1. Le Parc des Expositions de Bordeaux et ses équipements, un enjeu majeur pour le développement du tourisme d'affaires...

Deuxième plus grand parc d'expositions de France en province après Lyon de par sa surface d'accueil couverte, le Parc des expositions de Bordeaux accueille tout au long de l'année, environ une cinquantaine de manifestations, qu'il s'agisse de salons grand public (Foire Internationale de Bordeaux, Vivons Salons...) ou de salons professionnels à vocation internationale (Vinexpo, Vinitech), mais aussi de nombreuses autres rencontres professionnelles, à l'instar du Congrès Mondial sur les Systèmes de Transport Intelligents (ITS) accueilli sur le site en 2015.

Il représente donc un équipement central de l'offre de la Métropole Bordelaise, et plus largement de la Région en matière de tourisme d'affaires, en complémentarité avec le Palais des Congrès construit en 2005 et situé dans le même quartier de Bordeaux-lac.

Ce dernier constitue en effet un équipement de qualité et pleinement utilisé pour l'accueil de congrès et de conventions avec ses 3 amphithéâtres d'une capacité totale de 1 850 places et son espace d'expositions de 3 000 m². Mais sa jauge ne permet pas d'accueillir les grands congrès jusqu'à 6 000 participants.

Aujourd'hui la seule alternative consiste à accueillir ces derniers sur le Parc des Expositions, en construisant en quasi-totalité les infrastructures temporaires de réunion et de plénière.

Dans l'univers très concurrentiel des grandes métropoles, les coûts peuvent s'avérer rédhibitoires pour les organisateurs.

C'est donc un domaine d'activité dans lequel Bordeaux peut encore croître au niveau national et européen, avec des retombées économiques directes et indirectes très importantes pour l'ensemble du territoire. Selon des études nationales, un touriste d' « affaires » est en effet celui qui dépense le plus sur le territoire (avec un panier moyen de 124 euros par jours soit 3 fois plus qu'un touriste d'agrément).

L'extension de la ligne C du tramway qui dessert le Parc des Expositions depuis 2015, la ligne LGV qui permet de relier Bordeaux et Paris en 2 heures, ainsi que plus généralement, la dynamique urbaine et touristique de la métropole bordelaise, sont autant d'atouts dans cette perspective.

2. ... mais un niveau qualitatif des équipements qui n'était plus à la hauteur de ces ambitions économiques :

Le diagnostic réalisé par la SBEPEC et CEB sur les bâtiments du Parc des Expositions a fait ressortir leur vétusté et leur obsolescence, qui ne permettaient plus d'offrir une offre de qualité à la hauteur de ces ambitions, alors que dans le même temps, la plupart des grandes villes françaises et européennes ont largement investi pour moderniser leurs parcs des expositions.

A l'issue de ce diagnostic, un plan pluriannuel d'investissements a donc été élaboré et proposé aux collectivités.

Ce plan prévoit :

- La démolition de l'ancien hall 2 (construit en 1989) ainsi que du bâtiment des entrées et des services (qui date de 1969) et la reconstruction d'un nouveau hall d'exposition et de congrès permettant notamment d'accueillir des congrès de grande capacité ; en effet l'ancien Hall 2, avec ses chapiteaux en toile très énergivores, comportait de nombreuses pathologies en raison de sa vétusté, et sa structure ne permettait pas d'envisager une rénovation adaptée aux enjeux actuels;
- Une rénovation lourde du hall 1 : premier hall construit en 1969 par les architectes Francisque Perrier et Jean Dubuisson, le Hall 1 développe une superficie de 50 400 m², avec sa façade caractéristique de 840 mètres, le long du lac, bien visible et connue des Bordelais. Ce hall sera conservé mais devra faire l'objet de travaux de remise à niveau et de sécurité et d'améliorations de ses fonctionnalités.

Pour mémoire, les autres bâtiments, à savoir le Hall 3, moderne et fonctionnel construit en 2005 (Agence FLINT en conception-réalisation avec EIFFAGE) et le Hall 4 (bâtiment ouvert qui accueille le salon de l'agriculture Nouvelle-Aquitaine) ne sont pas impactés et ne nécessitent aucune remise à niveau.

Ce programme a été décomposé en 3 phases :

- Une première phase (2016/2018) à hauteur de 34.5 millions d'euros HT portant sur:
 - La démolition du hall 2 et du bâtiment des entrées et reconstruction d'un nouveau hall polyvalent et modulable d'expositions et de congrès ;
 - Des travaux de sécurité prioritaires sur le hall 1.
- Une deuxième phase (2018/2020) de 21 millions d'euros HT portant sur les travaux de rénovation de l'enveloppe du hall1.
- Une troisième phase de 21 millions d'euros HT portant sur les travaux d'améliorations des fonctionnalités du hall 1.

Dès 2016, Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont apporté leur soutien financier sur les premières et deuxièmes phases de ce programme pluriannuel (avec un concours respectivement de 22 millions d'euros et 6 millions d'euros concernant la première phase).

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est également engagée à hauteur de 4.5 millions d'euros pour la première phase par décision du 25 novembre 2016.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la société publique locale SBEPEC, dont les actionnaires sont Bordeaux Métropole (à hauteur de 80 %) et la Ville de Bordeaux (à hauteur de 20 %).

3. Le nouveau hall d'expositions et de congrès, nouveau signal du Parc des expositions :

Un concours d'architecture pour la construction d'un nouveau hall d'expositions et de congrès a été lancé en 2016 par la SBEPEC avec l'assistance de son conducteur d'opération pour ce projet, la Soderec, sur la base d'un programme rédigé en collaboration avec CEB.

Le lauréat de ce concours est un groupement de deux agences bordelaises d'architecture, **Arsène Henri- Triaud** et **Brochet-Lajus-Pueyo**. Ils sont associés avec les bureaux d'étude suivants:

- SCHLAICH BERGERMANN PARTNER, bureau étude structure (Stuttgart)
- Groupe CETAB, fluides et thermiques (Bordeaux)
- OVERDRIVE ECONOMIE, économie de la construction (Bordeaux)
- DUCKS SCENO, scénographe (Villeurbanne)

- JP Lamoureux, acoustique (Paris)
- C3E Ingénierie, aspects environnementaux (Bordeaux)
- A+R paysagistes (Saint Emilion).

Du point de vue fonctionnel, le nouveau hall d'une superficie totale de 15 000 m² environ comprend notamment :

- un préau situé sous un vaste auvent puis un hall d'accueil vitré, permettant d'accéder aux différents espaces ;
- une halle d'exposition d'une superficie de 7 000 m². Cet espace sans poteaux est reconfigurable rapidement en salles plénières de congrès pouvant accueillir jusqu'à 6000 personnes ; il est équipé de tribunes télescopiques mobiles, et de cloisons mobiles de grande hauteur permettant de créer des espaces compartimentés flexibles;
- des salles de réunion et de commissions pour une jauge globale de 2 000 places, modulables en une douzaine de salles de 100 à 400 places, situées à l'étage et desservies à partir d'une allée intérieure et d'un vaste escalier;
- des espaces de service et de logistique pour l'exploitant CEB, les prestataires et les organisateurs en rez-de-chaussée;
- une liaison avec le hall 1 existant permettant d'améliorer la fonctionnalité globale du site et la communication avec ce dernier, dont la façade se situe en alignement avec celle du nouveau hall.

Le projet comprend également le réaménagement complet du parvis d'accès et d'accueil du public sur le cours Charles Bricaud, constituant la nouvelle façade urbaine et publique avec accès direct à la station de tramway.

Le projet conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre revêt une qualité architecturale harmonieuse, et s'intègre parfaitement dans l'environnement paysager du site. L'aménagement du parvis comporte des bosquets de pins, dans le prolongement de l'identité existante du site.

Au nord du bâtiment (côté parking photovoltaïque), des patios intérieurs plantés créent une intimité paysagère et apportent de la lumière naturelle aux espaces.

Des objectifs environnementaux ambitieux ont été fixés dans le cadre de ce projet, notamment en matière d'impact du chantier sur l'environnement, de gestion de l'énergie, de confort hygrothermique, de confort acoustique, de gestion des eaux pluviales, de qualité de l'air, et de confort visuel.



4. *Le chantier de construction a démarré :*

Afin d'optimiser le planning de cette opération, la SBEPEC a fait procéder dans un premier temps à la démolition du hall 2. Cette déconstruction a été effectuée par l'entreprise BDS de février à octobre 2017. Dans le cadre de ce chantier, tous les déchets inertes valorisables ont fait l'objet d'un tri et d'une évacuation vers des centres de recyclage/valorisation locaux.

Après l'obtention du permis de construire en octobre 2017 et le lancement de l'appel d'offre pour la construction du nouveau hall, les marchés avec les entreprises ont été signés mi-décembre 2017, avec une durée de travaux fixée à 12 mois.

Le respect de cet objectif ambitieux mais réalisable permettra une livraison au cours du 1er trimestre 2019, et donc l'accueil de Vinexpo et de la Foire Internationale de 2019 dans les nouveaux locaux.

Parmi les entreprises qui sont engagées sur ce chantier, on peut citer principalement :

- GTM, TAUXME, CESMA, COBAREC, COVERIS ... pour le gros œuvre /clos-couvert
- HERVE THERMIQUE et GENICLIME pour le chauffage, la ventilation et la plomberie
- AAI pour le sprinklage
- INEO Aquitaine pour l'électricité et les courants faibles
- CFA pour les ascenseurs
- SARL MOTTARD pour la plâtrerie
- ARTBOIS pour la menuiserie
- RTSO pour les finitions
- MASTER INDUSTRIE pour les tribunes télescopiques
- EOLE pour les cloisons mobiles
- FAYAT TP pour les VRD et espaces verts.